



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question au Gouvernement n° 1216

Texte de la question

LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

M. le président. La parole est à M. André Santini, pour le groupe Union pour la démocratie française.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. « Les Grosses Têtes » !

M. André Santini. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, la crise du logement, ce n'est un secret pour personne, reste une préoccupation majeure en Ile-de-France. Elle met gravement en péril l'attractivité de notre région dans la compétition qui l'oppose aux principales métropoles européennes, je le dis à l'intention de ceux qui pourraient s'interroger sur le caractère européen de ma question. *(Sourires.)*

Longtemps, la qualité de vie francilienne, et notamment la possibilité d'y trouver un logement de qualité à un coût raisonnable, a été l'un des meilleurs atouts de notre région pour attirer les investissements et créer des emplois. Mais aujourd'hui, ce sont des centaines de milliers de nos concitoyens qui vivent dans des conditions inacceptables : on construit aujourd'hui moins de logements qu'à l'hiver 1954, au moment de l'appel de l'abbé Pierre !

Je crois savoir, monsieur le ministre, que des chiffres très récents sont en votre possession et qu'ils confirment l'ampleur du problème : plusieurs centaines de milliers de personnes attendent un logement social sur l'ensemble de la région.

Malgré les efforts constants des élus de terrain en matière de construction, notamment de logements sociaux, je constate tous les jours avec eux les difficultés auxquelles les Franciliens sont confrontés. Les prix de l'immobilier ne cessent de croître, repoussant au-delà des frontières d'Ile-de-France nos concitoyens les plus modestes qui souhaitent devenir propriétaires de leur logement. *(« La question ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

La situation à Paris est particulièrement dramatique ; en témoignent les mesures sans doute insuffisantes annoncées par son maire. Nos concitoyens qui auraient les moyens de se loger dans le parc privé sont contraints de se reporter sur le parc social, gonflant ainsi la liste des demandeurs de logements.

Un toit, un emploi : la vie commence par là. La crise du logement menace aujourd'hui l'équilibre social, économique et humain de notre région.

Monsieur le ministre, face à cette situation de crise, que peuvent faire ceux qui aiment Paris et les Parisiens, l'Ile-de-France et les Franciliens ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Monsieur le député, vous avez raison : la France ne construit pas assez de logements. Et cela fait des années qu'il en va ainsi. Comme je l'ai indiqué hier en répondant à M. Ollier, l'INSEE recommande de construire 320 000 logements par an ; or, depuis douze mois, la France a mis en chantier 318 500 logements.

Aujourd'hui, je vous donnerai de nouveaux chiffres : au cours des douze derniers mois, 386 500 permis de construire ont été délivrés, soit une augmentation de 11 %. Cela montre qu'une politique dynamique en faveur des logements donne aussitôt des résultats. Les permis de construire d'aujourd'hui sont non seulement les logements mais aussi les emplois de demain.

Restent deux ombres au tableau :

Premièrement, les services de la région Ile-de-France indiquent qu'il faudrait construire 50 000 logements par an. Or il ne s'en construit que 30 000 chaque année. Pire encore : au cours de la dernière année, on a constaté une diminution de 3 %, soit 1 000 logements en moins.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quel rapport avec l'Europe !

M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Deuxièmement, dans Paris *intra muros*, le nombre de logements construits chaque année était de 5 600. Or depuis deux ans, il n'est que de 2 500.

M. Pierre Lellouche. Eh oui !

M. Patrick Bloche et M. Christophe Caresche. C'est honteux !

M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Alors, que faut-il faire, monsieur le député ? A celles et ceux qui aiment les Franciliennes et les Franciliens, je dirai qu'il faut construire des logements, construire des logements et encore construire des logements. Il n'y a aucune excuse pour ne pas le faire. Il y a toujours du foncier disponible lorsqu'on mène une politique foncière. Les services de mon ministère se tiennent à la disposition du président du conseil régional d'Ile-de-France, actuel ou futur, et du maire de Paris pour les aider à construire des logements et à répondre à l'attente. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. Mes chers collègues, j'ai souhaité qu'une fois par mois les quatre premières questions soient consacrées à des thèmes européens, mais je ne peux aller jusqu'à les rédiger et à préparer les réponses !

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1216

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mars 2004